Réf. Farde e-Assemblées : 2712081

N° OJ : 58

Projet d'Arrêté - Conseil du 18/05/2026

Objet : Asbl Royal Excelsior Sports Club.- Subside : 63.000,00 EUR.- Convention.

Le Conseil communal,

Vu l'article 117 de la Nouvelle Loi communale ;

Considérant que la convention entre la Ville de Bruxelles et l'asbl Royal Excelsior Sports Club étant arrivée à échéance. Il convient d'établir une nouvelle convention pour spécifier les modalités d'octroi de subvention accordée à l'asbl Royal Excelsior Sports Club ;

Considérant que le Conseil communal a décidé d'accorder - en date du 15/12/2025 via la liste des transferts - des subsides nominatifs de fonctionnement pour un montant total 63.000,00 EUR à l'article 76410/33202 du budget ordinaire 2026 à l'attention du Royal Excelsior Sports Club A.S.B.L., conformément à la loi du 14 novembre 1983 sur le contrôle et l'emploi de certaines subventions ;

Considérant que le montant est prévu à l'article 76410/33202 du budget ordinaire 2026 ;

Considérant que les bénéficiaires désignés pour la liquidation des subsides remplissent les obligations prévues par la loi, et toutes les dispositions légales et réglementaires ont été respectées ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

ARRETE :

Article unique : Le texte de la convention entre la Ville l'asbl Royal Excelsior Sports Club fixant les modalités d'octroi et de liquidation de subside nominatif de fonctionnement est adopté.

Annexes :

Convention subside Royal Excelsior Sports Club asbl FR (Consultable au Secrétariat des Assemblées)